



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Jean-Michel Wyssa, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président remercie les personnes présentes de leur participation à cette assemblée ordinaire qui ressemble pourtant à un événement extraordinaire. L'assouplissement des restrictions liées au Covid-19 permet aux législatifs communaux de reprendre leurs activités dans le cadre des mesures mises en place par les instances fédérales et cantonales.

Le Président salue également la présence de Sylvain Schüpbach, Municipal à Lucens et Président du comité directeur de l'association intercommunale Moudon-Lucens (AIML) qui traite les eaux usées pour cette région. M. Schüpbach est en charge de l'étude en cours de la régionalisation Moyenne-Broye, il répondra aux questions au point 3 de l'ordre du jour.

L'assemblée qui a été convoquée à 19h30 ce soir par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 24 du 12 juin 2020 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 8 distribué en tout ménage le vendredi 19 juin 2020 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch;
- affichage aux piliers publics officiels.

Le Président rappelle que l'assemblée est enregistrée et que chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant. L'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif.

- personne ne s'annonce.

Raphaël Thierrin est nommé en qualité de scrutateur par le Président.

Nombre de personnes présentes dans la salle :

- 26 personnes ont le droit de vote communal
 - 19 citoyennes et citoyens
 - 7 personnes à la table du Conseil
(soit 6 membres de l'exécutif + 1 secrétaire communale).
- 3 personnes n'ont pas le droit de vote communal
- Selon les chiffres précités, la majorité absolue est fixée par le Président à 14 voix.

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer.

Le Président donne lecture du tractanda proposé suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Surpierre du 2 décembre 2019
2. Comptes de l'exercice 2019
 - 2.1 compte de fonctionnement
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2019
3. STEP régionale, statuts
4. Informations & divers

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du tractanda.

- pas de question et/ou remarque, l'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour proposé.

**POINT 1 DU TRACTANDA
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 2 DECEMBRE 19**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis fin décembre 2019 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ce mois de juin 2020. Il en est débattu ce soir.

Le Président demande s'il y a des remarques à son sujet.

- pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 1 du tractanda, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 25 (objection : 0 / abstention : 1)

✓ le procès-verbal de l'assemblée communale du 2.12.2019 est approuvé.

POINT 2 DU TRACTANDA COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Les comptes 2019 détaillés qui sont présentés ce soir étaient disponibles à l'administration communale pour consultation, ceci depuis 10 jours, durant les horaires d'ouverture habituels du bureau.

Point 2.1 – compte de fonctionnement

Le Président donne la parole à Julien Tüscher, Vice-Syndic et responsable du dicastère des finances, qui présente les comptes de fonctionnement 2019 et apporte les explications relatives aux différences notables entre l'exercice comptable et le budget 2019.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- pas de question de la part de l'assemblée.

Point 2.2 – compte des investissements

Julien Tüscher présente les chiffres des investissements 2019 et précise certains montants correspondant à des travaux effectués.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- pas de question de la part de l'assemblée.

Point 2.3 – rapport de la commission financière

Le Président donne la parole à Rémi Crausaz, membre de la commission susmentionnée, pour la lecture du rapport concernant les comptes présentés.

« Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission financière a procédé à la vérification des comptes de la Commune, le mardi 26 mai 2020, en présence de Monsieur le syndic, Jean-Michel Wyssa, Monsieur Julien Tüscher, responsable des finances, et de la boursière communale, Mme Francine Nicolet.

Voici les points importants que nous pouvons relever suite à notre vérification :

Dans le compte administration, les dépenses ont légèrement augmenté par rapport à l'année 2018 suite à divers frais d'entretien informatique et de licences qui sont indispensables au bon fonctionnement de la Commune.

Nous constatons que les charges liées à la santé et aux affaires sociales augmentent constamment d'année en année et que la Commune n'a pas de contrôle sur ces dépenses qui sont fixées par le Canton.

Nous remarquons que les taxes d'utilisation et le chargement de cartes déchetterie ont permis de couvrir le 100% des dépenses engagées pour l'évacuation des ordures ménagères.

Lors de l'assemblée communale du 29 mai 2019, nous vous avons informé que la Commune allait peut-être recevoir une importante rentrée fiscale extraordinaire. Ce montant avait été prudemment affecté à une réserve étant donné qu'il y avait une opposition du contribuable en question. Durant l'exercice 2019, cette réserve a dû être dissoute, pour compenser l'annulation définitive de la rentrée fiscale initialement attendue.

Les bonnes rentrées fiscales durant l'année 2019 permettent de boucler l'exercice avec un bénéfice de CHF 5'795.57 après une attribution exceptionnelle à la réserve « impact Covid-19 » de CHF 320'000.00. Pour l'année 2020, nous nous attendons à des pertes concrètes sur les recettes fiscales et les rentrées locatives. Cette réserve « impact Covid-19 » permettra de combler les futures lacunes de revenus et ainsi stabiliser l'exercice comptable 2020 qui prévoyait déjà dans le budget une perte d'environ CHF 90'000.00 avant d'avoir connaissance des incidences du Coronavirus.

Au niveau des investissements, les dépenses constatées respectent globalement les crédits accordés par les assemblées communales précédentes.

La société Fidexpert SA a révisé les comptes de l'exercice 2019. Elle a analysé les postes des comptes et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des contrôles et à des examens par sondage. Les vérifications obligatoires prescrites par le Service des Communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi.

La commission financière recommande donc à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2019 de la Commune de Surpierre, tels que présentés et remercie la boursière pour la tenue en bonne et due forme des comptes communaux. »

Le Président remercie M. Crausaz pour son intervention et demande s'il y a des questions sur ce rapport.

- pas de question de la part de l'assemblée.

Point 2.4 - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2019

Le Président soumet au vote le point 2 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent les comptes susmentionnés de se manifester par main levée (N.D.L.R. les 6 membres de l'exécutif présents ce soir ne peuvent prendre part à ce vote).

Résultat du vote :

- approbations : 20 (objection : 0 / abstention : 0)

✓ les comptes de fonctionnement et des investissements 2019 sont approuvés à l'unanimité.

POINT 3 DU TRACTANDA STEP REGIONALE, STATUTS

Les participants ont pris connaissance du projet dans le journal Surpierre Info n°8.

Le Président donne la parole à Alexandre Gorret, Conseiller responsable, qui présente le projet d'adhésion à l'épuration Moyenne-Broye en précisant les points importants.

« Actuellement, nos eaux usées sont traitées à la STEP d'Henniez. Cette STEP a été construite en 1987, elle est vieillissante et de nombreux investissements sont à prévoir, notamment la mise en place d'une deuxième ligne de traitement.

Maintenant, je vais vous présenter le projet de STEP régionale. Il est prévu de construire une nouvelle STEP sur le site de l'actuelle STEP de la commune de Lucens. Elle pourra traiter environ 70'000 équivalent-habitants à l'horizon 2045. Cette STEP sera à la pointe de la technologie actuelle. Elle traitera les micropolluants qui sont néfastes pour les organismes aquatiques et finalement, pour les ressources en eau potable. Le projet prévoit la reprise des collecteurs en l'état et ceci dès la sortie de chaque localité. Pour notre commune, cela fait depuis Praratoud (à la sortie village direction Surpierre) jusqu'à la STAP de Villeneuve, laquelle sera également reprise.

Quelques chiffres :

- 13 km de réseaux de raccordement à construire ;
- Coût brut : 68 millions ;
- Subventions : 16 millions ;
- Investissement net : 52 millions ;
- Mise en service prévue en 2026.

Actuellement, 30 communes gèrent leurs réseaux communaux ainsi que 7 STEP. Une nouvelle association intercommunale regroupant ces 30 communes vaudoises et fribourgeoises sera créée. L'avant-projet des statuts de cette association a été soumis aux communes en octobre 2019. Les remarques ainsi que la suite que le COPIL y a donné sont documentées dans un rapport. Vous avez pu prendre connaissance de ces statuts dans le journal, ceux-ci doivent être acceptés sans aucune modification.

Aspect financier pour notre commune :

Sur la base des simulations financières effectuées, le coût global de l'épuration (réseau régional inclus) se montera de 90 à 100 francs par équivalent-habitant et par année.

Les coûts par équivalent-habitant, en restant raccordé à la STEP d'Henniez, seront quasiment identiques avec les futurs investissements obligatoires.

Aujourd'hui, notre règlement prévoit l'encaissement de taxes pour maintenir la valeur du réseau. Une partie de nos collecteurs communaux entre les villages et en l'état sera reprise par la STEP régionale. A la suite de celle-ci, le montant des taxes non perçu compensera le coût d'exploitation de la STEP régionale.

Avec notre adhésion à cette nouvelle organisation régionale, notre commune bénéficiera d'infrastructures neuves et qui respectent les normes actuelles en vigueur, tout ceci pour la protection de nos lacs et cours d'eau à long terme.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous demande d'accepter ce projet régional en approuvant les statuts. »

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques à ce sujet.

- ! Jean-Pierre Gorret : fait part de ses doléances. Il a été surpris du contenu relatif au point 3 qui a été publié dans le journal Surpierre Info n°8. Il aurait souhaité que le Conseil communal anticipe cette discussion, les informations n'étant parvenues aux citoyennes et citoyens que 10 jours avant une décision d'importance à prendre. Selon lui, il aurait fallu ouvrir un débat en amont afin que les gens puissent se faire une opinion, il y a eu là un déficit de communication. De plus, la présentation des statuts publiée dans ledit journal était illisible et aurait dû être en couleurs.
- ! Le Président : La population a été invitée à une première séance d'information à Granges-Marnand en novembre dernier. Une deuxième séance a ensuite été demandée par la Commune d'Henniez qui s'est déroulée à Henniez, à laquelle la population a également été invitée. Ces deux invitations étaient publiques.
- ! Jean-Pierre Gorret : un tout ménage dans les Communes n'aurait pas fait de mal.
- ! Alexandre Gorret : rappelle que l'invitation à la première séance d'information a été distribuée par le biais d'un tout ménage en octobre 2019 et que les invitations aux deux séances ont été publiées dans les journaux de la région.

- ? Bruno Ballif : a lu dans le journal qu'à Henniez, on prétend que la STEP répond aux normes, est-ce vrai ou pas ?
- ! Sylvain Schüpbach : répond que oui, mais non. Il s'explique. Le canton de Fribourg va débloquer des fonds d'ici la fin de l'année pour verser des subventions aux projets régionaux en cours. Un tel projet ne pourrait d'ailleurs être viable sans subventions.
Ce qui amène ce projet, c'est le traitement des micropolluants qui péjorent nos lacs et cours d'eau. Le canton de Vaud a donné son feu vert à la Commune d'Henniez pour faire des tests qui consistaient à mettre de la poudre de charbon actif directement dans le bassin biologique. Les résultats de ces tests sont bons, mais la pérennité de cette façon de faire n'est pas assurée. Il complète son information avec quelques chiffres.
Au niveau des micropolluants, le traitement des eaux usées à Henniez répond donc encore aux normes, mais on ne peut pas dire jusqu'à quand.
Sur l'axe de la Broye, il y a actuellement 4 projets de STEP régionale en cours qui devraient permettre d'avoir une eau mieux traitée.
Au niveau investissement, le projet dont il est question ce soir est parfaitement dans la ligne de mire.

- ? Jean-Daniel Lambert : les futurs coûts calculés seraient identiques à ceux qui sont en vigueur si on restait raccordé à la STEP d'Henniez avec les futurs investissements obligatoires. A quoi correspondent ces derniers ?
- ! Le Président : l'Etat de Fribourg a imposé l'encaissement de taxes, lequel est dédié à la mise à niveau ou le maintien des conduites. Si les collecteurs et la STAP sont repris par l'organisation régionale, l'encaissement de ces taxes ne sera plus fait par la Commune pour le maintien de la valeur à niveau des conduites, ce qui compensera le surcoût de la future STEP régionale.

- ? Jean-Daniel Lambert : est-ce que la charge polluative et la charge hydraulique sont incluses dans le coût par équivalent-habitant ?
- ! Sylvain Schüpbach : répond par l'affirmative.
- ? Jean-Daniel Lambert : qui prend les travaux de mise en séparatif à sa charge, les Communes ou l'Association ?
- ! Le Président : à Villeneuve, il y a encore des travaux de mise en séparatif à réaliser, lesquels seront à la charge de la Commune.

S'en suit une discussion concernant les travaux susmentionnés lors de laquelle interviennent Jean-Pierre Gorret, Julien Tüscher, Sylvain Schüpbach et le Président.

- ? Jean-Daniel Lambert : concernant les subsides évoqués, comment intervient l'Etat de Fribourg par rapport aux chiffres donnés ?
- ! Sylvain Schüpbach : la façon de calculer ces subsides n'est pas encore connue, le SEn se penche dessus. Nous devrions en savoir plus d'ici la fin de l'année.
- ! Jean-Pierre Gorret : informe qu'il s'est renseigné auprès du SEn. Ce Service est financé par les Communes, donc on va passer à la caisse aussi.

S'en suit plusieurs questions d'ordre général posées par Roger Thierrin, Raphaël Thierrin, Jean-Pierre Gorret, Vincent Stutz, Jean-Daniel Lambert, Bruno Ballif et Manuel Fragnière auxquelles Sylvain Schüpbach et le Président répondent volontiers. En bref :

- ✓ Il faudrait plus de pompes pour descendre les eaux usées sur la Commune de Valbroye par exemple que pour les remonter jusqu'à Lucens qui dispose en plus d'une parcelle spécialement affectée pour le développement de la future STEP.
- ✓ Ce projet a déjà été accepté par d'autres Communes en Assemblée.
- ✓ Cremo adhère au projet, cette industrie ne rejette pourtant pas de micropolluants. Nestlé Waters ne s'est pas encore prononcée.
- ✓ Plus il y aura d'habitants dans les communes adhérentes, plus le coût par équivalent-habitant baissera.
- ✓ Il y a eu beaucoup de discussions concernant la répartition des suffrages. Il s'agit d'une association technique, non pas politique.
- ✓ Le CoPil a demandé à chaque commune de réaliser un passage caméra pour connaître l'état des conduites. Les résultats sont bons à moyens.
- ! Julien Tüscher : remercie le CoPil pour le travail effectué et pour avoir intégré les Communes fribourgeoises au sein du comité de direction.

Le Président soumet au vote le point 3 du tractanda, en demandant à celles et ceux qui approuvent les statuts dans le cadre du projet de l'Épuration Moyenne-Broye de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 25 (objection : 0 / abstention : 1)

✓ les statuts sont approuvés.

POINT 4 DU TRACTANDA INFORMATIONS & DIVERS

Alexandre Gorret renseigne l'assemblée quant aux travaux pour l'eau potable.

« La bonne nouvelle est tombée le jeudi 25 juin dernier. Les résultats des analyses microbiologiques du puits et des conduites nouvellement posées entre le puits et le réseau de Surpierre, ainsi qu'entre le puits et le réseau de Villeneuve, sont tous conformes aux normes en vigueur. Quelques finitions et contrôles doivent encore être réalisés. Dès lors, le feu vert du canton nous parviendra tout prochainement, lequel permettra la mise en service des installations. La restriction reste donc en vigueur encore quelques jours. Patience... Un tout ménage vous parviendra en temps voulu pour vous informer de la situation. »

- ? Jean-Daniel Lambert : est-ce que le nouveau puits contient des métabolites de Chlorothalonil ?
 - ! Alexandre Gorret : répond par l'affirmative.
 - ! Le Président : les valeurs analysées pour notre eau sont encore raisonnables.
 - ! Alexandre Gorret : rappelle que l'eau est potable et consommable.
- ? Pierre-André Cuanoud : est-il possible de consulter les rapports des analyses ?
 - ! Le Président : il est prévu que les résultats des analyses soient publiés dans notre prochain journal (automne 2020).
- ? Jean-Daniel Lambert : concernant le chemin de remaniement (chemin des Villards) sur lequel il y a une interdiction de circuler à l'exception des véhicules agricoles, il y a des accès aux propriétés. Est-ce que la Commune les a autorisés ?
 - ! Le Président : répond par la négative. Des démarches ont été entreprises par la Conseillère responsable des constructions et des discussions devraient intervenir prochainement. Quant à la circulation sur ce chemin, les riverains ont tout récemment reçu une information officielle à ce sujet. La police de proximité est également informée de la situation.
- ? Marie-Louise Rotzetter : est-ce qu'une interdiction de circuler pour les motos a été mise en place sur le chemin des Roches ?
 - ! Julien Tüscher : il est de toute façon interdit aux motos de circuler sur ce type de chemin.
 - ! Le Président : le Conseil communal prend bonne note et entreprendra éventuellement des mesures (mise en place d'une barrière ?).
- ? Brigitte Spörri : le panneau en face de la gare à Henniez sur le chemin de Boris le castor est par terre.
 - ! Le Président : le Conseil communal prend bonne note et prévoit la réparation.

- ? Marie-Louise Rotzetter : devant l'église à Surpierre, les places de parc sont communales ou privées ? Quelques véhicules sont régulièrement parqués devant, ce qui oblige les gens qui viennent à l'église à se parquer dans l'herbe.
- ! Le Président : ce sont des places communales. Le Conseil communal prend bonne note et compte bien entreprendre tout soudain des démarches pour régler ces désagréments.
- ? Bruno Ballif : est-il possible de rendre le bâtiment de la STAP plus agréable à regarder dans ce beau paysage ?
- ! Julien Tüscher : une plantation a été prévue avec le Forestier lorsque les travaux dans le cadre de la renaturation seront terminés.
- ? Vincent Stutz : est-il prévu d'entretenir le chemin piéton entre le quartier Pommey et la Route de Surpierre ? Le gravier est bien attaqué par l'écoulement d'eau et la végétation.
- ! Le Président : répond par l'affirmative.
- ? Vincent Stutz : concernant la benne végétation sur le site de la déchetterie, est-ce qu'une benne plus grande est prévue ? éventuellement un accès plus aisé ?
- ! Julien Tüscher : des discussions sont en cours. Une rampe d'accès est également étudiée.
- ? Raphaël Thierrin : le règlement des déchets prévoit la récolte des déchets ménagers. Est-ce que le gazon est un déchet ménager ?
- ! Julien Tüscher : oui, les Communes doivent reprendre les déchets organiques et compostables. Toutefois, le Conseil communal encourage les citoyennes et citoyens à faire leur propre compost. Actuellement, la benne du gazon est changée toutes les deux semaines pour un coût d'environ CHF 6'000 pour une demi année.
- ? Christophe Dupré : où en est le dossier du PAL ? et quel est le PAL en vigueur ?
- ! Le Président : « l'ancien » PAL est toujours en vigueur. Le Conseil communal a décidé de ne pas attendre la décision de l'arrêté fédéral pour aller de l'avant, notre dossier devrait être repris dans le courant du mois de ce mois de juillet au Canton. Si le dossier devait être modifié, il sera remis à l'enquête publique.
- ? Christophe Dupré : il y a toujours l'escalier en alu vers l'ancienne école à Villeneuve, il était censé être temporaire. Est-ce qu'un projet est initié ?
- ! Le Président : non, ce n'est pas le cas. Et l'escalier n'est plus en location.
- ! Gérald Juillerat : souhaite que l'on ne puisse plus accéder à la benne compactante et à la benne à verre le dimanche. Il ne s'agit là pas d'une question de bruit, mais beaucoup de véhicules circulent sur ce chemin.
- ! Le Président : le Conseil communal prend note, il en discutera lors d'une prochaine séance.

- ? Sylvain Amstutz : le GPS conduit encore beaucoup de véhicules sur la Route de Vigny alors qu'il n'y a plus d'accès. Les véhicules doivent donc faire demi tour.
- ! Julien Tüscher : le panneau est commandé et livré, la pose doit intervenir sous peu.
- ! Gérald Juillerat : le GPS suggère aussi aux conducteurs de passer par Vigny pour se rendre à Surpierre depuis Granges-Marnand, il propose de mettre un panneau « sans issue » également sur la route qui monte de ce côté.
- ? Jean-Pierre Gorret : où en sont les discussions avec la Commune de Neyruz dans le cadre du dézouage ?
- ! Le Président : le dossier est en stand-by.
- ! Roberte Benzbir : remercie le Conseil communal d'avoir pensé aux personnes âgées durant la crise de Coronavirus.
- pas d'autre question de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 21h05. En raison des mesures sanitaires du moment liées au Covid-19, le Conseil communal renonce à offrir la traditionnelle verrée à l'issue de cette rencontre.



Le Syndic
Jean-Michel Wyssa



La Secrétaire
Stéphanie Sallin